

MOTION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Gilbert TRUFFER, Doris SCHMIDHALTER-NAEFEN, Barbara EYER-JAGGY et Reinhold SCHNYDER

Objet Supplément Covid pour le personnel soignant

Date 08/11/2020

Numéro 2020.11.335

Actualité de l'événement

La deuxième vague de coronavirus frappe le Valais de plein fouet. Le personnel soignant qui travaille dans les hôpitaux, les homes et les institutions Spitex est de plus en plus sollicité, les heures supplémentaires s'accumulent.

Imprévisibilité

On ne pouvait prévoir l'intensité de la deuxième vague de coronavirus et une évolution aussi dramatique.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le supplément Covid-19 doit prendre en compte la charge supplémentaire du personnel soignant et être versé rapidement.

La deuxième vague de Covid-19 a frappé le canton du Valais en très peu de temps. Il y a bien des risques qu'elle surpasse la première.

Si les appareils techniques sont disponibles en nombre suffisant pour surmonter la crise, il n'en va pas de même pour le personnel formé en la matière. Il faut donc aller chercher des employés dans d'autres secteurs pour prendre en charge des patients touchés par le coronavirus. De nombreux soignants arrivent à leurs limites physiques et psychiques. Malgré tout, ces personnes effectuent un excellent travail sans poser de question et s'exposent à des risques pour leur propre santé. Elles font des services et des heures supplémentaires afin que notre système de santé tienne le coup.

Ceux qui fournissent des prestations particulières pour que le système de santé fonctionne pendant la crise du coronavirus doivent être indemnisés pour la charge supplémentaire qu'ils subissent et les risques qu'ils encourent. Cela concerne notamment le personnel soignant dans les hôpitaux, les homes et les institutions Spitex.

Par exemple, le Parlement cantonal du canton de Fribourg veut donner un signe de reconnaissance et verser un bonus aux employés du canton qui ont dû travailler plus pendant la crise du coronavirus. Le canton dépensera au total un million de francs.

En Valais, nous devons aussi agir maintenant. Les applaudissements ne suffisent pas.

Conclusion

Le Conseil d'Etat est prié de verser une rémunération supplémentaire au personnel soignant pour son engagement pendant toute la crise du coronavirus, c'est-à-dire aussi pendant la première vague. Cette indemnisation peut prendre la forme d'un versement unique ou d'un supplément horaire. Il peut prévoir la possibilité pour l'employeur d'augmenter le montant. Le Conseil d'Etat règle les détails dans le cadre d'une base légale.